

# LE PETIT TESSELLOIS

**Bulletin municipal de la commune de TESSEL**



**RÉALISATIONS 2020 • 2021**

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**PROJETS**

Les travaux de sécurisation routière

**DOSSIER**

Le déploiement du réseau de fibre optique

**Avril 2022**

---



Chères Tesselloises, chers Tessellois,

L'équipe municipale constituée à l'issue des élections de 2020 s'est attachée, malgré ce contexte difficile pour tous, à poursuivre les travaux initiés pendant le précédent mandat et à mettre en œuvre de nouveaux projets, dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Ainsi, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la poursuite de l'installation des réserves incendie et par la mise en œuvre du projet d'adressage communal.

Par ailleurs, vous constaterez très prochainement le démarrage des travaux de voirie pour la sécurisation routière, pour lesquels les réflexions ont été initiées il y a 8 ans et qui verront leur réalisation effective en 2022. Je vous remercie par avance de votre compréhension pendant cette période de travaux, qui engendreront quelques nuisances et inconvénients dans nos déplacements.

Mon souhait est à présent de renouer les liens entre nous, autour des manifestations et commémorations que nous espérons pouvoir organiser dans les prochains mois.

Je vous invite à découvrir ce nouveau numéro de notre bulletin municipal !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Alain Paysant

# TESSEL



## Élections municipales



Les élections municipales se sont tenues les 15 mars et 28 juin 2020.

La liste menée par Alain Paysant a été élue au 1<sup>er</sup> tour.

20  
élections  
municipales  
20

Nombre d'inscrits	170
Nombre de votants	90
Nombre d'exprimés	88
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	1
Taux de participation	53%

Le Conseil Municipal est composé de : Alain Paysant (Maire) • Charlotte Bardoux • Isabelle Després • Dominique Duclos (1<sup>ère</sup> Adjointe) • Jean-Denis Guelle (2<sup>nd</sup> Adjoint) • Véronique Houel • Dominique Leclerc (démission en mars 2022) • Marie Mazeure • Didier Paysant • Daniel Rivière • Jean-Paul Rivière.

### Équipe municipale :



(De gauche à droite) Marie Mazeure, Dominique Duclos, Daniel Rivière, Alain Paysant, Jean-Paul Rivière, Jean-Denis Guelle, Charlotte Bardoux, Isabelle Després, Didier Paysant, Véronique Houel.

## Installation de réserves incendie

D'après l'étude menée dans le cadre du décret de 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie, six réserves incendie doivent être installées sur la commune.

Trois réserves incendies ont d'ores et déjà été mises en place, à Rauray et à La Grande Ferme.



*Réserve incendie de 60 m<sup>3</sup> à Rauray*



*Réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> à Rauray*



*Réserve incendie de 30 m<sup>3</sup> à La Grande Ferme*

Les trois autres réserves incendie seront installées à Brettevillette, La Londe et à la salle des fêtes. Leur installation sera programmée dans un cadre pluriannuel.

## Remise en état du toit du lavoir

Une vingtaine d'ardoises du toit du lavoir se sont cassées ou envolées ces dernières années.

Afin de préserver ce patrimoine communal, de nouvelles ardoises ont été réinstallées en 2021.



## Réfection des toits des abris bus

Les toits des abris bus de l'arrêt Tessel-Mairie se sont énormément détériorés durant l'automne et l'hiver 2020, ce qui constituait un risque pour les usagers.

Ils ont été refaits au printemps 2021 avec l'aide bénévole d'habitants de la commune.



## Repas de fin d'année

Le traditionnel repas de fin d'année n'a pas pu être organisé en 2020 et 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

Les membres du Conseil Municipal ont malgré tout tenu à ce que la Commune offre un panier garni aux « Anciens », inscrits à Tessel.

Ainsi, 37 habitants en 2020 et 40 habitants en 2021 en ont bénéficié.

## Commémorations

Les commémorations n'ont pu reprendre qu'en fin d'année 2021, avec la cérémonie du 11 novembre 1918 au Monument aux Morts.



## Adressage communal

Le Conseil Municipal a souhaité mettre en œuvre une démarche d'adressage, c'est-à-dire **créer des adresses normées**, ce qui s'est traduit par la dénomination des voies et la numérotation des habitations.

Cette démarche répond à plusieurs enjeux, tels que faciliter les interventions des secours ou les livraisons de colis, et permettre l'accès à la fibre optique.



Le Conseil Départemental a accompagné la commune dans la mise en œuvre de ce projet d'adressage communal.

La méthode retenue est la **numérotation métrique** : les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation. Cette numérotation permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante ou créer des numéros bis ou ter. Le long de la voie, les numéros pairs sont à droite, les numéros impairs sont à gauche.

Le 13 avril 2021, le Conseil Municipal a validé les noms de voies suivants :

N° de voie	Désignation actuelle ou localisation	Dénomination	N° de voie	Désignation actuelle ou localisation	Dénomination
RD 217	De la RD 173A à la limite avec Vendes	Route de Monts en Bessin	VC N°2	Entre la rue Gondouin et la RD 139	Rue du 27 juin 1944
RD 173A	De la VC N°1 à la RD 217	Route de Vendes	CR N°5	Entre la rue Gondouin et la VC N°3	Chemin du Puits
VC N°4	Impasse de l'Église	Impasse de l'Église	VC N°2	De la VC N°1 à la rue Gondouin	Route de Rauray
VC N°102	Impasse du Marais	Impasse du Marais	VC N°205	Entre la route de Rauray et l'ancienne école	Impasse Nouvelle
VC N°1	De la RD 173A à la limite avec Fontenay	Route de Fontenay le Pesnel	VC N°1	De la VC N°2 limite zone habitée vers Noyers Bocage	Rue du Montoir
Privée	Chemin de la Grande Ferme	Chemin de la Grande Ferme	Privée	De la VC N°1 aux habitations	Impasse de l'École
RD 173A	De la VC N°1 à la RD 139	Route de Cheux	Privée	Chemin de la Londe	Chemin de la Londe
RD 139	RD 139 (limite zone habitée)	Route de Grainville	VC N°207	Route de Bretteville	À définir avec Val d'Arry
CR N°6	Chemin des Longues Delles	Chemin des Longues Delles	VC N°101	Chemin des Étuelles	Chemin des Étuelles
VC N°3	Rue Gondouin	Rue Gondouin	Privée	Impasse du Manoir	Impasse du Manoir



## Travaux de sécurisation routière

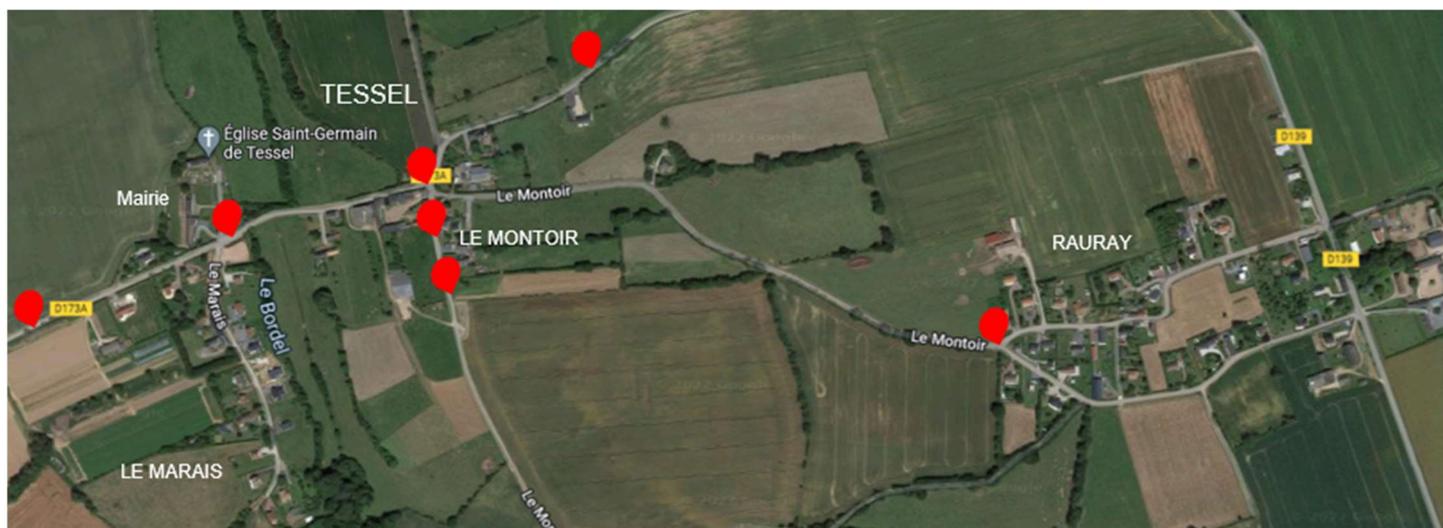
Les accidents peuvent avoir des causes humaines, météorologiques ou techniques. Parmi les causes techniques, il y a celles relatives à l'état des véhicules, et celles relatives à l'état des infrastructures.



Initiées en 2014, les études et réflexions pour des travaux de sécurisation routière ont été menées par l'équipe municipale avec le cabinet d'expertise et de maîtrise d'œuvre VRD-Services. Ces études ont été finalisées en 2021.

**Les travaux de sécurisation routière seront réalisés en 2022** avec pour objectif d'améliorer les infrastructures et leur environnement (signalisation, limitation de vitesse, etc.).

Selon le rapport d'analyse des offres, le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 107.000 € HT. Le Conseil Municipal a déposé plusieurs dossiers de demande de subventions et a obtenu des financements à hauteur de 65.000 €.



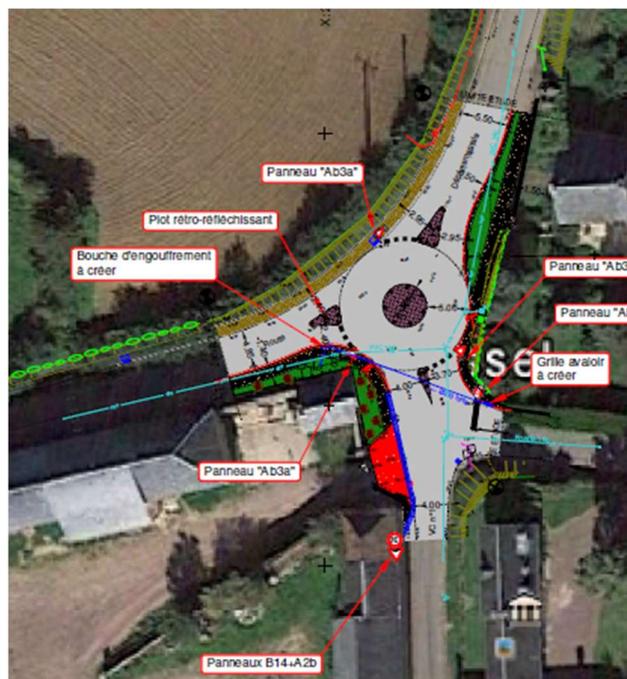
Vue aérienne • Localisation des principaux points d'aménagements routiers

## Planning 2022

- 31 janvier : diffusion des appels d'offre
- 14 mars : commission d'appels d'offre
- Mi-avril : démarrage des travaux
- Fin mai : fin prévisionnelle des travaux

Les travaux et aménagements entrepris sont les suivants :

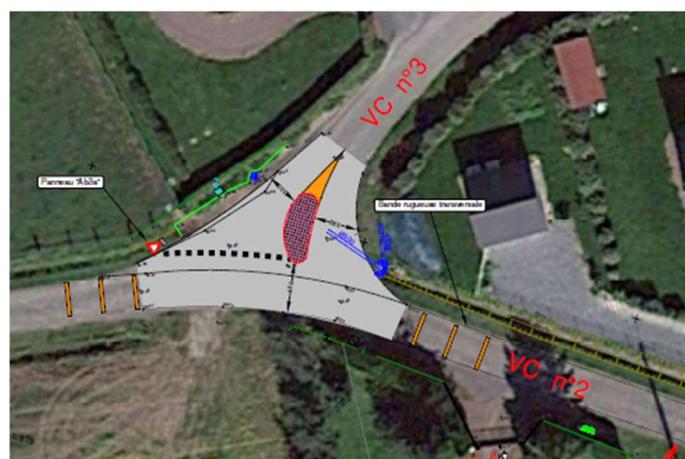
Création d'un **giratoire** au niveau du carrefour de la RD173A et du Montoir.



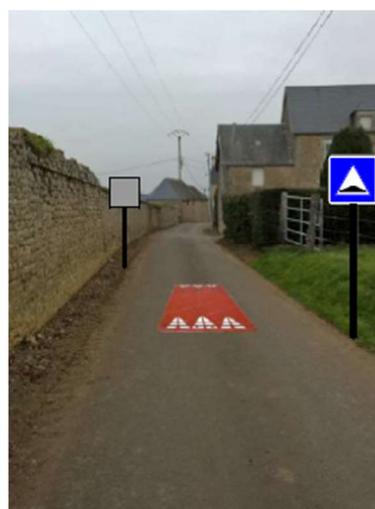
Aménagement d'un **plateau surélevé** au niveau du Marais avec une limitation de vitesse à 30 km/h et la sécurisation de la zone de desserte du bus scolaire.



Création d'un **ilot** marquant l'entrée de Rauray à l'intersection des deux voies communales.



Installation de **coussins berlinois** au niveau du Montoir avec une limitation de la vitesse à 30 km/h.



**TESSEL**

Les entrées de commune seront matérialisées à leurs emplacements actuels par un marquage au sol.

Une étude sera par ailleurs poursuivie pour permettre le classement en agglomération de la zone de Rauray traversée par la route départementale RD 139 et la limitation de la vitesse à 50 km/h.



Question de Tessellois(es)

« ... Et la fibre, c'est pour quand ? »



## ►► Contexte

Le déploiement du réseau de fibre optique est un projet porté par le Département du Calvados, et co-financé par l'État, l'Europe et la Région Normandie.

Un réseau de fibre optique offre une vitesse nettement supérieure à celle de l'ADSL. L'objectif du Département était initialement un déploiement du réseau à la fin de l'année 2021.

## ►► État d'avancement

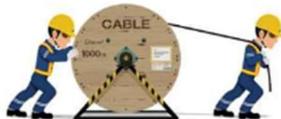
Le Président du Conseil Départemental a récemment écrit aux Maires des communes du Calvados pour faire un point sur la situation de ce projet.

Il reconnaît que le projet « accuse un retard par rapport au planning prévisionnel », et évoque les raisons suivantes pour expliquer ce retard :

- La crise sanitaire, qui a fortement désorganisé le déploiement ;
- Le double changement d'actionnariat du délégataire, le groupe Covage (rachat par le Groupe Altice XP Fibre en 2020, puis par le Groupe Altitude Infra en 2021) ;
- Des manquements du délégataire lui-même, à qui le Département a infligé les pénalités de retard prévues au contrat de délégation de service public.

Le Département a conclu un avenant au contrat de délégation de service public, avec le nouveau délégataire, dorénavant Altitude Infra THD.

## ►► Nouveau calendrier de déploiement



Le Département prévoit désormais une complétude du déploiement du réseau de fibre optique **d'ici la fin de l'année 2023**.

L'avenant au contrat de délégation de service public prévoit de nouveaux engagements de la part du délégataire pour éviter les manquements constatés jusque-là. D'une part, les pénalités encourues en cas de nouveaux retards ont été renforcées. D'autre part, le délégataire s'est engagé non seulement sur le déploiement du réseau, mais également sur son exploitation pour permettre le raccordement effectif des habitations.

## Collecte des déchets

• La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables<sup>(\*)</sup> (sacs jaunes) est effectuée par Collectéa tous les mercredis matins, y compris les jours fériés.

 Les bacs pour les ordures ménagères sont mis à disposition par Collectéa.

 Les sacs jaunes pour les déchets recyclables<sup>(\*)</sup> sont distribués en Mairie.



Toutes les consignes de tri sont à retrouver sur <https://seroc14.fr>.



Question de Tessellois(es)

« Aurons-nous prochainement des bacs jaunes mis à notre disposition ? »

►► Une étude est actuellement menée par Collectéa pour une éventuelle containerisation en bacs jaunes.

À ce jour, nous ne disposons pas d'information plus précise, ni d'échéance prévisionnelle pour une éventuelle mise en œuvre.

• Des containers sont également à votre disposition sur la place à côté de la Mairie, pour les déchets recyclables<sup>(\*)</sup> et le verre.



Aucun déchet ne doit être déposé en dehors des containers. Ces actes génèrent un coût supplémentaire pour la Commune lors du ramassage, et exposent le contrevenant à une amende.

<sup>(\*)</sup> papier, carton, métal, plastique

Déchèterie de Fontenay-le-Pesnel  
Jours et horaires d'ouverture

## Déchèteries

Toutes les informations sur les déchèteries gérées par le SEROC, le nombre de passages autorisés, les règles de tri et les bons gestes en déchèterie sont à retrouver sur : <https://seroc14.fr>.

Horaires d'été 1 <sup>er</sup> avril - 30 septembre		Horaires d'hiver 1 <sup>er</sup> octobre - 31 mars	
Lundi	14h - 18h	Lundi	14h - 17h
Mardi	FERMÉE	Mardi	FERMÉE
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h	Mercredi	9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi	9h - 12h et 14h - 18h	Jeudi	9h - 12h et 14h - 17h
Vendredi	14h - 18h	Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h	Samedi	9h - 12h et 14h - 17h
Dimanche	FERMÉE	Dimanche	FERMÉE

# Informations pratiques

## Coordonnées et horaires



Accueil du public à la Mairie le **jeudi**,  
**de 9 h à 12 h** et **de 14 h à 17 h**.



02.31.80.80.99



mairietessel@orange.fr



Si vous souhaitez un rendez-vous, n'hésitez pas  
à contacter le Maire et/ou l'un de ses Adjoints.



Alain Paysant : 06.32.75.51.72

Dominique Duclos : 06.82.77.71.34

Jean-Denis Guelle : 06.77.30.89.89



Avec le retour des beaux jours, respectons les horaires autorisés pour les  
activités bruyantes de jardinage ou de bricolage :

En semaine : de 8 h 30 à 12 h • de 14 h 30 à 19 h 30

Le samedi : de 9 h à 12 h • de 15 h à 19 h

Le dimanche : de 10 h à 12 h

(et jour férié)

## Entretien de la commune



Un employé communal chargé de l'entretien courant de la commune  
sera embauché à compter du 2 mai 2022, à raison de 2 jours par semaine,  
en partenariat avec la commune de Fontenay-le-Pesnel.

## Démarches administratives

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les instructions des actes d'urbanisme (permis de  
construire, certificat d'urbanisme, etc.) peuvent être transmises à la Mairie par voie  
dématérialisée, uniquement sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme-tessel@orange.fr](mailto:urbanisme-tessel@orange.fr).

Une assistance aux demandes d'autorisation  
d'urbanisme est disponible en ligne sur le site  
<https://www.service-public.fr>.

## Agenda

// Élections présidentielles :  
10 et 24 avril

// Élections législatives :  
12 et 19 juin



N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles remarques ou suggestions, et des thèmes que vous aimeriez voir abordés dans les prochains numéros du Petit Tessellois !

- par mail à [mairietessel@orange.fr](mailto:mairietessel@orange.fr)
- via la boîte aux lettres de la Mairie

Le petit Tessellois • N° 3 • Avril 2022

Directeur de la publication : Alain Paysant

Conception et rédaction : Marie Mazeure

Relecture : Alain Paysant, Dominique Duclos,  
Jean Denis Guelle, Isabelle Després

Impression : Caen Repro Imprimerie  
sur papier 100% recyclé

Nombre d'exemplaires : 120

